

## REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

Les ouvrages de la bibliothèque sont classés en deux catégories :

Les récits, œuvres littéraires, BD, beaux livres, conseils techniques...rangés dans la partie gauche ainsi que les DVD ( rangés essentiellement dans la partie gauche) ,sont ouverts à la consultation sur place et au prêt pour tous les membres du CAF Strasbourg à jour de leur cotisation.

Les topos, rangés dans la partie droite sont accessibles à la consultation sur place pour les cafistes à jour.

Le prêt en est réservé aux encadrants des différentes disciplines.

La bibliothèque est ouverte aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Les nouvelles acquisitions sont régulièrement publiées sur le site.

Concernant le prêt des ouvrages, quelle que soit leur catégorie, il est indispensable d'en noter l'emprunt dans le cahier de prêt disponible auprès du secrétariat.

La durée du prêt est limitée à 2 mois pour les ouvrages généraux, à 3 mois pour les topos.

Toute proposition d'achat doit être préalablement visée par une des bibliothécaires ou le président (les crédits étant très limités)

Toute proposition de don d'ouvrage concernant la montagne et les sports de montagne est évidemment la bienvenue.

Dans la salle de réunion, sous la mention «Servez vous», sont proposés au don des ouvrages déclassés ou en double. N'hésitez pas à en profiter.